Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 9 Dhoulhajja 1444
27 Juin 2023

N° 76

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1637**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1637**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1639**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1641**
Homologation de résolutions **1643**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1643**
Avis aux créanciers **1647**
Convocations
Sociétés anonymes **1648**
Sociétés à responsabilité limitée **1653**
Autres sociétés **1653**
Divers
Avis au public **1654**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société El Bouniane **1655**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Notice d'information

Dénomination sociale : STE Citoyenne Locale des Activités Culturelles au Services des Enfants et des Femmes de Sidi Bouzid.

Type de la société : Locale

Adresse : Touila Sidi Bouzid

Capital social à souscrire : Dix mille Dinars

Nombre de parts : 50 parts de 200 dinars chacune

Objet : Activités de développements pour les femmes rurales, Animation pour les enfants, Activités touristiques, Activités de service pour les enfants et les femmes.

Date du dépôt des statuts : 16/6/2023 Sidi Bouzid

Banque de dépôt : BNA Sidi Bouzid

Répartition du bénéfice :

- 15% réserves légales

- 20% alloués pour les activités sociales et culturelles et environnementales.

- 35% au maximum pour les participants.

- Le reste pour renforcer les activités de la société.

Date de la souscription du 26 juin 2023 au 26 juillet 2023.

Les fondateurs : Sana Guedri - Hajer Affi - Hayet Sehli

Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au fieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs, après examen du projet de statuts de la société.

2023X00859SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

SA au capital de 126.000.000,000 DT

Siège social : 05, Avenue Dag Hammarskjöldld, Tunis République - 1001 Tunis

RNE : 0000318W

MF : 000318 WPM 000

Suivant procès-verbal exceptionnel de l'Assemblée Générale tenue le 5 Avril 2023, enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi - Tunis en date du 24 Avril 2023 sous le n°23801813, les membres du conseil d'administration de la Compagnie Tunisienne de Navigation ont décidé à l'unanimité la nomination de Monsieur Abdelkader Kemali en qualité d'Administrateur Délégué pour la Compagnie en remplacement le Président Directeur Général Monsieur Imed Zammit.

En plus, et conformément aux dispositions de l'article 24 du statut, les membres du conseil d'administration ont conféré à l'Administrateur Délégué les attributions nécessaires pour assurer la Direction Générale de la Compagnie telles que détaillées à l'article 23 dudit statut.

Elle été déposée au RNE le 12/6/2023.

2023R01668SANB2

Renouvellement de mandat de Directeur Général

Renouvellement du mandat du Directeur Général

Société Tunisienne des Emballages Modernes «STEM»

S. A. au capital de 9.639.917

1 Rue du Papier - 2014 Mégrine Riadh

RNE : 0011826X

En vertu du P.V du conseil d'administration du 12 Mai 2023 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 16.5.2023 enregistrement n°23702587, quittance n°M043679, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Ben Arous en date du 20 juin 2023 sous le dossier n°2023129674 le conseil décide de renouveler le mandat de Mr Abderraouf Bouguerra en tant que Directeur Général de la société pour les exercices 2023-2024-2025.

2023R01681SANB2

Conseil d'Administration

Nomination du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la société

TANKAGE MEDITERRANEE SA (TANKMED S.A.)

Au capital de 30.000.000 DT

City Lake Center - Bloc C

Avenue du Dollar - Les Jardins du Lac Les Berges du Lac 2

Identifiant Unique : 0024378M

Suivant extraits du procès verbal du Conseil d'Administration tenu le 7 juin 2023, enregistrés à la recette des finances les Berges du Lac le 12 juin 2023, enregistrement n°23704790 et n°23704791 quittances n°M064566 et n°M064567, déposés au Centre National du Registre des Entreprises, sous le n°2023128129 le 15 juin 2023, il a été décidé :

1) La nomination de Madame Dalila Chabbi Bouattour en tant que Présidente du Conseil d'Administration de la société TANKMED S.A. pour la durée de son mandat d'Administrateur et lui délègue tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts de la société.

2) La nomination de Monsieur Slim Ben Abdallah en tant que Directeur Général de la société TANKMED S.A. pour la durée de son mandat d'Administrateur et lui délègue tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts de la société tels que énumérés dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration n°82 daté du 4 décembre 2008 (document n°317/11).

3) La nomination de Monsieur Sami Ben Dhib en tant que détaché auprès de la société TANKMED S.A., Directeur Général Adjoint et ce conformément aux statuts de la société.

2023R01683SANB2

Assemblée Générale Ordinaire

Renouvellement du mandat des Administrateurs et désignation du commissaire aux comptes

TANKAGE MEDITERRANEE SA (TANKMED S.A)

Au capital de 30.000.000 DT

Avenue du Dollar - Les Jardins du Lac - Les Berges du Lac 2

City Lake Center - Bloc C

Identifiant Unique : 0024378M

Suivant procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 juin 2023, enregistré à la recette des finances des Berges du Lac le 12 juin 2023, enregistrement n°23704789 quittance n°M064565, déposée au Centre National du Registre des Entreprises, sous le n°2023128129 le 15 juin 2023, il a été décidé :

1) Le renouvellement du mandat des Administrateurs pour une nouvelle période de 3 années expirant à l'issue de l'AGO qui statuera sur les Etats Financiers de l'exercice 2025. Ainsi les nouveaux administrateurs sont :

Personnes morales :

Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières Société Nationale de Distribution des Pétroles

Personnes physiques :

Dalila Chabbi Bouattour

Slim Ben Abdallah

Adel Bedhief

Hichem Ben Cheikh El Arbi

Sonia Rekik

Nadia Guissi

Walid Sahli

Mondher Berbii.

2) Désignation du commissaire aux comptes :

Le Cabinet Advisory and Certifying in Business (AC BUSINESS) a été désigné comme Commissaire aux Comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2023R01684SANB2

Société de Transport du Sahel

Société anonyme

Au capital de 400.000 Dinars

Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse

RC : B187451996

MF : 0004698Q

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société de Transport du Sahel en date du 16 Juin 2023, enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance de Sousse en date du 19 juin 2023 sous le numéro 23402644 reçu numéro 34620, il a été mis à jour le registre national des entreprises en date du 19 Juin 2023 reçu numéro 2023P77552937 suite à la décision de nomination de Monsieur Mabrouk Hamrouni Gestionnaire Mandataire de la Société de Transport du Sahel.

2023S00780SANB2

Renouvellement du mandat de l'Administrateur Délégué

La Compagnie Touristique Arabe

S.A au capital de 15.098.120

Marina Cap Monastir - BP - 60 - 5000 Monastir

Suivant PV du Conseil d'Administration de la société en date du 6/6/2023, enregistré à la recette des finances de Monastir 12/6/2023 quittance n°M44110, enregistrement 23804215.

Il a été décidé de renouveler le mandat de l'Administrateur Délégué Monsieur Houssem Khéchine à la tête de la société ledit PV a été déposé au Registre National des Entreprises à Monastir en date du 15/6/2023.

2023S00781SANB2

Tuniso-Emiratie de Participations (TEP)

Siège social : Centre Urbain Nord - Immeuble Ennour 5ème étage - 1082 Tunis

R.C : B138982002

Type de société : Société Anonyme

M.F : 802906/X

Matricule CNSS : 144735-11

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire s'est tenu le mardi 21 Février 2023, enregistré à la recette des finances Charguia 1 Tunis le 24 février 2023 sous le numéro 23701460, quittance numéro M028189, et enregistré au Registre National des Entreprises le 9 Mars 2023 sous le numéro 202352835, quittance numéro 2023F40590485 il a été décidé ce qui suit :

1. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023-2024-2025.

2. Renouvellement du mandat du Directeur Général pour les exercices 2023-2024-2025.

3. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

2023401652SANB2

Notice d'augmentation de capital

«SOCIETE DES SEMENCES SELECTIONNEES»

En abrégé «SOSEM»

Société anonyme

Au capital de 17.000.000 Dinars

Augmenté à 21.000.000 Dinars

Siège social : 82 Avenue Louis Braille - Tunis Belvédère 1002

Identifiant Unique : 1239317W

Notice publiée en application de l'article 164 du code des sociétés commerciales.

Dénomination : Société des Semences Sélectionnées «SOSEM».

Forme : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Capital social : Dix Sept Millions de Dinars (17 000 000 Dinars).

Siège social : 82 Avenue Louis Braille - Tunis Belvédère 1002

Objet social : Production et Multiplication des Semences et Plants.

Durée de la Société : 99 ans.

Modalités de l'augmentation : Suivant procès-verbal en date du 23 Mars 2023, enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajene - Tunis en date du 17/4/2023, sous le numéro 23501626, Quittance n°23944, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'une valeur de 4 000 000 Dinars, afin de le porter de 17 000 000 Dinars à 21 000 000 Dinars, et ce par l'émission de 40000 actions de 100 Dinars chacune.

Cette augmentation est détaillée comme suit :

Conditions de l'augmentation : Suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux actionnaires et réservation de ladite augmentation aux actionnaires

suivants : la Sté SOFIN PARTICIPATION, la Sté ACN, et à la Sté STPA. Les actions nouvelles à souscrire sont à libérer en moitié lors de la souscription, le reliquat sera libéré en une ou plusieurs fois suivant la demande du Conseil d'Administration.

Banque : Les versements seront portés au crédit du Compte Indisponible ouvert sur les livres de la BNA à Sousse sous le n°03500020032104562679.

Dépôt légal : un exemplaire du projet d'augmentation du capital a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 19/6/2023 ; sous le numéro AC01942023

Délais de souscriptions : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice.

2023401653SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 30/5/2023, sous le n°23201962 Mr Houcine Benallah a vendu le fonds de commerce à usage tout commerce et coiffure, sis au 35 bis rue de saline Tunis avec les éléments corporels et incorporels à monsieur Hamdi Soufienne.

Toute opposition doit se faire entre les mains de monsieur Hamdi Soufienne au 35 bis rue de saline Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 17/6/2023.

2023T00654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par Maître Riahi Amara avocat à Beéja en date du 16 juin 2023 enregistré à la recette des finances de Béja sous le n°23204429 reçu n°M040576 le 19 juin le nommé : Monsieur Mohamed Yosri Oueslati a vendu à Monsieur Ghassen Dridi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local commercial situé à l'Av de l'environnement à Béja, destiné à l'exploitation d'un Salon de Thé.

Toute opposition devra se faire auprès de l'avocat rédacteur de l'acte à son bureau situé à l'avenue de France Béja.

Cette annonce a été déclarée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 21 Juin 2023.

2023T00658FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié établi par Maître Fayza Douiri Trabelsi Notaire au près de l'Arrondissement judiciaire de la cour d'Appel de Tunis en date du 12/5/2023, enregistré à la Recette des Finances Avenue Bab Bnet Tunis le 5/6/2023, quittance n°M026290.

Monsieur Ayed Ben Younes a fait donation au profit de Madame Atiat Boukriba de la totalité du fonds de commerce exercé dans le local situé au 74 Rue Achour Tunis et 02 Rue Ibn Abi Dhiaf Tunis.

Toute probable opposition doit être adressée au «74 Rue Achour Tunis» et ce dans le délai de 20 jours au plus tard de l'insertion de la Présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal : Le Quotidien du 21/6/2023.

2023T00659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 27/9/2018 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 20/6/2023 sous le n°23203926 quittance n°M067192 Mme Hanen Bent Mohamed Bouhouli a vendu à Mr Zid Ben, Mohamed Ali Benothmen la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tous genre de commerce si au n°10 rue Habib Thameur - Ariana.

Les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 23/6/2023.

2023T00660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Boumhel le 01/5/2023, sous le n° 23201422 quittance n°M033569 Mr Mobarek Ben Taher ben Ahmed Zouaghi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente produits alimentaires et fruits et légumes sis à la rue Bizerte Résidence Nour Lotissement Bassatine 1 Ben Arous à Mr Ridha Ben Taher Ben Ahmed Dkhili.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 8/6/2023.

2023R01659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/5/2023 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba sous Numéro d'enregistrement 23202990 quittance n°M041164 Madame Aouadi Khaoula titulaire de la CIN n°07954154 a vendu à Madame Ben Khelifa Chourouk titulaire de la CIN n°09466013.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local sis au 12 Rue Hédi Chaker Jendouba exploité Comme Centre Public D'internet.

Toutes Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 10/6/2023.

2023R01671FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente du 5/6/2023 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 6/5/2023 reçu n°M059418 et

N° d'enregistrement 23201668 Mr Aref Ben Ahmed Chariout titulaire de la cin n°09103520 à Tabii Bengerdane, a vendu à la société STE F METAL identifiant unique n°1820275/Y, registre de commerce n°C01472122023, siège social sis au 34 Avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis en la personne de son représentant légal Mme Fatma Bent Tahar Ben Ali Chariout CIN n°06564554 tout le fonds de commerce sis à Zarzis route de Médenine Klm 1 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort auprès du vendeur, un extrait de cet acte de vente à été publié au journal Le Quotidien en date du 15/6/2023.

2023R01675FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé datant du 12/6/2023 et enregistré à la recette des finances Cité El MAHRAJENE le 12/6/2023 sous le numéro 23202595 quittance n°32507, Sonia Maatki et Lilia Chérif, ont vendu à Ayoub Gasmi et Taoufik Fathi Mohsen Azouz et Souhir Benamar, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au n°6 impasse Ibn Chabat El Menzah 1, destiné garde d'enfants.

Les oppositions seront reçues au domicile de la vendeuse Sonia Maatki n°7 impasse Ibn Chabat El Menzah 1, au plus tard dans les vingt jours suivant l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 20/6/2023.

2023R01679FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 12/12/2018 enregistré le 19/12/2018 à la recette des finances Hammam Sousse quittance n°107899 enregistrement n°18206675 la société Aice Boxe identifiant unique 1328943 sis à la rue elharigue Hammam Sousse, a vendu à Mme Asma Amari cin 09322867 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en vente des crèmes glacées sis à Hammam Sousse, rue elharigue.

Les oppositions auront lieu, entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 24/6/2023.

2023S00784FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 30/3/2023 enregistré le 13/4/2023 à la recette des finances rue de l'indépendance Sousse quittance n°22400 Mr Rachid Othmane cin 02858632 identifiant unique 0834854C demeurant à Sousse, a vendu à Mr Mejdi Lajili cin 06818563 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en la vente des denrées alimentaires sis à Sousse, avenue de la République.

Les oppositions auront lieu au cabinet maître Hichem Ben Abdallah sis au 27, avenue de la République - Sousse dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 24/6/2023.

2023S00785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 6/6/2023 enregistré le 7/6/2023 à la recette des finances de sakit eddair Sfax quittance n°M043059 sous le n°23201581. La société Somobois SARL identifiant unique 0044070E a vendu et cédé à la société MLik frères SARL identifiant unique 1551639H. La totalité du fonds de commerce sis à la route de Mahdia sakit eddair km 11 Sfax dont l'objet est la vente de bois.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur du contrat Maître Turki Mohamed Avocat à la cour de cassation rue Aboulkacem Chebbi im carthago 5ème étage Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication au Jort.

Cette annonce est parue au journal Essabeh du 15/6/2023.

2023X00847FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13 juin 2023, enregistré à la recette des finances Diar el wafa Sfax le 16 juin 2023 sous le n°23202792, quittance n°62398 Mme Nahla Ben Salah titulaire de la carte d'identité n°08764787 a cédé à Mme Mouna Sahnoun titulaire de la carte d'identité n°08835621 la totalité du fonds de commerce sis à la route Manzel Chaker km 1.5 immeuble El Aoud Sfax.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du cabinet de maître Khaled Toumi avocat rue Habib Maazoun imm. Chakroun 3ème étage n°7 Sfax dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été aussi publiée au journal Echourouk le 21/6/2023.

2023X00856FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 13/6/2023, enregistré à la recette des finances le palais d'Ariana le 14/6/2023 sous le n°23203810 quittance n°M064569 Mme Zohra Bent Abdelkader Saidani demeurant à la rue Kadhima résidence les lys app 7 Ennasr II Ariana a vendu à Mme Lamia Bent Hédi Ben Youssef Bouzidi demeurant à cité choba - krib - Séliana la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au tant que FAST-FOUD sis à la rue Sénégal et avenue Ahmed Khabthani Ariana.

Les éventuelles oppositions seront reçues par Maître Mohamed Chehaider son Etude sis au n°1 Ahmed Khabthani Ariana et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat de vente a été déposée au domicile élu sus - indiqué.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» le 20/6/2023.

2023401658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de vente en date du 9/5/2023 enregistré à la recette des finances de Gafsa le

29/5/2023 quittance n°M027758 enregistrement n°23203914, Mr Boubaker Ben Taher Ben Youssef Ncib CIN n°06162617 a cédé à Mme Assala Ben Nassr Gabous CIN n°14304479 la totalité du fonds de commerce sis à Rue Palestine Cité Al Nour Gafsa exploité entant que local vente de prêt à porter avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Maître Riadh Mnasri sis au 76 rue Youssef Ben Yacoub Gafsa et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 7/6/2023.

2023401665FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Mr Abdelmajid Jomaa a loué en vertu de l'acte enregistré à la recette des finances de Bkalta au 12 Juin 2023, quittance n°M011649, enregistrement n°23300468 à Mr Amine Laagob la totalité de fonds de commerce exploité dans le local situé à l'Avenue Ahmed lmachta Bkalta 5090.

Toute opposition doit se faire à l'adresse du fonds Rue Ahmed Lmachta, Bkalta 5090 dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 21/6/2023 dans les deux journaux Le quotidien et Echourouk.

2023S00779FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis le 02/6/2023 sous le n°23302274, quittance n°M040922 Monsieur Ygal Mehir Ben Khelifa Attoun Titulaire de la C.I.N n°04655809 a loué un Fonds de commerce en gérance libre destiné pour tout commerce, sis au 9 avenue Habib Thameur Tunis à Monsieur Khaled Houimli titulaire de la C.I.N n°08984864.

Toutes les oppositions seront déposées à Monsieur Ygal Meher Ben Khelifa Attoun à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 24 juin 2023.

2023401655FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

(gérance libre), en date du 31 mai 2023, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 02/6/2023, quittance n°M048039, enregistrement n°23303024, Mr Nabil Ben Hédi Ben Taieb Chaouachi CIN n° 02262382 du 10/11/2014, a donné en location gérance à la société FROMAGERIE ABOU RAMI, en cours de constitution, représentée par Mr Nabil Chaouachi, un fonds de commerce destiné à la vente de produits laitiers (fromagerie) sis au 70 rue Khaled Ibn El Walid El Aouina Tunis, pour une durée d'une année à compter du 01/6/2023 renouvelable par tacite reconduction, les oppositions éventuelles doivent être adressées au bureau de l'avocat Mr Youssef Jridi, sis au 09 rue de Belgique Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2023401656FCCC3

Avis

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce (gérance libre), en date du 31 mai 2023, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 02/6/2023, quittance n°M048041, enregistrement n°23303025, Mr Nabil Ben Hédi Ben Taieb Chaouachi, CIN n°02262382 du 10/11/2014, à donner en location gérance à la société ABOU RAMI RESTAUTATION, en cours de constitution, représentée par Mr Nabil Chaouachi, un fonds de commerce de restauration rapide sis au 70 bis rue Khaled Ibn El Walid El Aouina Tunis, pour une durée d'une année à compter du 01/6/2023 renouvelable par tacite reconduction. Les oppositions éventuelles doivent être adressées au bureau de l'avocat Mr Youssef Jridi, sis au 09 rue de Belgique Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2023401657FCCC3

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bardo le 7/6/2023 sous le n°23302164, quittance n°M046868, la société H2M Group SARL son identifiant unique étant 1652002K. a donné en gérance libre à la société Latte Theory SARL sis au 3 Rue Jean Baptiste Coupin-Bab Saadoun, son identifiant étant le 1826740D, le fonds de commerce, pour l'exploitation d'un salon de thé, sis au 3 Rue Jean Baptiste Coupin-Bab Saadoun, avec tous les droits qui y sont rattachés, et exploités sous forme d'une unité et sous l'enseigné "Latte Theory", pour une durée de trois années renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 1000 dt HTVA durant les six premiers mois, 1300 dt HTVA durant l'année suivante et 2000 dt HTVA à compter du 19ème mois de location avec une augmentation annuelle de 7% appliquée à compter du 15/6/2026.

2023401663FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche pour l'eau potable - Sened Jebel.

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien

Siège : Sened Jebel - Sened

Reçu du dépôt :

Suivi PV de l'Assemblée constitutionnelle en date de 5/6/2002 enregistré à la recette des finances Sened - Gouvernorat du Gafsa, quittance n°M009316.

Comité :

Président : Ettaieb Rached

Trésorière : Sanana Rached.

2023R01532APSF1

Syndic des copropriétaires de l'immeuble à usage d'habitation

«Résidence KHALIJ CEDRIA 2»

Adresse : Soliman Riadh

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale électorale des copropriétaires de l'immeuble d'habitation «Résidence KHALIJ CEDRIA 2» enregistré à la recette des finances de Soliman le 02/6/2023 quittance n°M032042 enregistrement n°01314 Election d'un nouveau syndic des copropriétaires de l'immeuble d'habitation «Résidence KHALIJ CEDRIA 2» composé de :

Président : Monsieur El Habib Mesbeh

Trésorier : Monsieur Taoufik El Amri

Secrétaire général : Monsieur El Hanechi Belhay.

2023R01677APSF1

Constitution d'un syndic

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutif le 30 août 2022, et suivant le procès-verbal de l'inspection par M. Fathi Ali l'huissier notaire Fait à la cour d'appel de Sousse le 26 août 2022, sous le n°8762.

Où un syndicat de propriétaires a été constitué à résidence Lina, qui est située à Sahloul 4 Sousse.

Les fondateurs :

- Président du Syndicat : Bassam Ben el Moncef Ben Elhaj Ahmad Saidenn

- Trésorier : Ons Bent Fathi Ben Mouhamed Safer Gandoura

- Secrétaire général du Syndicat : el Sahbi Ben Mansour Elfarheni Ben Jomaa.

2023S00774APSF1

Déclaration de constitution d'une association

- Nom de l'association : Association des anciens de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Sfax «FICUS».

- Local :

L'institut supérieur des arts et métiers de Sfax, 34 avenue 5 Août Sfax 3000.

- Les objectifs :

- Participer à la promotion de l'institut supérieur des arts et métiers de Sfax dans les divers domaines culturel, scientifique et social,

- Nouer des relations de coopération entre les diplômés de l'institut, promouvoir cette institution et son ouverture sur son environnement et encourager tous ses étudiants et diplômés et chercher à les intégrer.

- Les membres fondateurs :

- Jalel Amara : Président,

- Henda Zorgati : vice-présidente,

- Salwa Aidi : secrétaire générale,

- Zaher Chaabouni : trésorier,

- Sourour Chtourou : membre,

- Adel Jammoussi : membre,

- Abir Hajjem : membre.

- Date et Numéro du récépissé du dépôt : N°4632 à la date du 24 février 2023.

2023S00776APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur agricole

Dénomination : Groupement de développement dans le secteur agricole pour l'irrigation complémentaire Sidi Aich 2.

L'adresse : Sidi Aich 2 Sidi Aich 2131 Gafsa.

Les objectifs : le développement dans le secteur agricole.

Un récépissé de dépôt du gouverneur de Gafsa numéro 2647.

Les membres :

Le président : Abd Errazak Slimen

Trésorier : Habib Bouallegue

Le secrétaire général : Ahmed Slimen.

2023X00855APSF1

Constitution d'une filiale d'une association étrangère

Nom : Institut européen de coopération et de développement IECD

Siège : 1er et 2ème étage, Immeuble Habiba, Avenue la perle du Sahel, GP1, Lotissement Eddai, Khezama - Ouest.

Activités de la filiale:

- Mise en œuvre des programmes objet de la convention entre le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et l'Agence Française de Développement relative au dispositif nouvelle chance approuvé en vertu du Décret Présidentiel n° 534 de 2022 du 6/7/2022

- Soutenir les projets publics relatifs à la formation et à la réinsertion, notamment le projet des écoles de nouvelles chances

- Coordonner avec les autorités concernées telles que le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et les institutions qui lui sont rattachés et coopérer avec elles en vue de développer les capacités des demandeurs d'emploi dans le but d'améliorer leur employabilité et de faciliter leur intégration dans les entreprises dans lesquelles le travail nécessite une formation complémentaire ou une qualification supplémentaire.

- Coordonner et coopérer avec les autorités concernées en vue de soutenir les projets de réhabilitation, de reconversion professionnelle, de création de petites entreprises et d'établissement à titre indépendant

- Coordonner avec les autorités concernées et coopérer avec elles afin de faciliter l'intégration des apprentis dans des centres de formation et d'apprentissage professionnels et sur le marché du travail.

- Coordonner et coopérer avec les autorités concernées pour encadrer et soutenir les petites et très petites entreprises.

- Coopérer avec les centres de formation et d'apprentissage professionnels pour répondre aux besoins des formateurs en formation continue

- Réalisation de campagnes de sensibilisation

- Organisation de réunions, séminaires et événements

- Gérer les ressources financières légitimes.

- Coopération avec des associations similaires dans le pays et à l'étranger

Les dirigeantes :

Présidente : Zeineb Fourati

Secrétaire générale : Najiba Bahloul

Trésorière : Rekaya Hayyouni.

2023401610APSF1

Homologation de résolutions

Changement de Comité du syndicat

Syndicat des propriétaires Immeuble «Les trois Dauphins»

Rue 14 Janvier route touristique - Khezama est - Sousse

Par décision de l'assemblée générale des propriétaires tenue le 10 mai 2023 constatée par le procès-verbal numéro 41895 dressé par maître Fethi Rabhi huissier de justice à Sousse il a été décidé la modification de la composition du comité :

- Président du syndicat : Sami Louhichi.

- Premier vice-président: Mohamed Slimane.

- Deuxième vice-président : Atef Ben Ammar.

- Trésorier : Karim Mechri.

2023S00777APSF2

Election d'un nouveau Syndicat des propriétaires

Syndicat des propriétaires de la Résidence Gharnata

Siège : Rue Maya Jribi les Jardins El Menzah 2

Suivant PV de l'Assemblée générale en date du 29/01/2023, enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen, le 25/4/2023 sous le n°23702107, quittance n°M040978, il a été constitué un nouveau bureau du syndicat de Résidence Gharnata sis à la Rue Maya Jribi les Jardins El Menzah 2 :

- Mr Wajdi Goubaa : Président

- Mr Jamel Amdouni : Secrétaire Général

- Mme Saida Ben Youssef : Trésorière.

2023401659APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques par licitation d'un immeuble

Abdelkader Ben Romdhane

Avocat à la cour de cassation

10 rue eve nohel 2 étage app 06 Tunis

Tél : 98 610 752

Le poursuivant :

Madame Mehrez Ben Abdallah élu comme domicile cabinet de leur avocat maître Abdelkader ben Romdhane Avocat à la cour de cassation 10 rue Eve nohel 2ème étage app 06 Tunis.

Les poursuivis :

Les héritiers de Hechmi ben Mohamed Ben Abdallah :

1- Hbiba Ben Abdallah demeurant à la rue el Yassamine n°9 el Mourouj 1 Tunis

2- Najet Ben Abdallah demeurant au 30 rue Ibn Khaldoun cité Ettaamire Ben Arous

3- Ridha Ben Abdallah demeurant à l'avenue 15 octobre 1961 n°186 Kabaria Tunis

4- Taoufik Ben Abdallah demeurant à la rue 10068 n°10 Kabaria Tunis

5- Mohamed Chokri Ben Abdallah demeurant à la rue 10068 n°10 Kabaria Tunis

6- Dalila Sola veuve Fathi Ben Hechmi Ben Abdallah demeurant rue Dogga Tinja Menzel Bourguiba

7- Héritiers de Fatma Ben Abdallah : 1- Ramzi 2-mohamed 3- Ibtissem 4- Dorsaf tous Boughanmi demeurant à la rue 608 n°4 cité Bouzaine Ezahrouni.

Avocat poursuivant :

Maître Abdelkader Ben Romdhane Avocat à la cours de cassation M.F 0513693TP000 son adresse 10 rue eve nohel 2ème étage app 06 Tunis.

Désignation de l'immeuble objet de la vente :

La totalité de l'immeuble sis au n°10 rue 10068 Kabaria Tunis. Représente une maison édifiée sur trois étages rez-de-chaussée premier étage deuxième étage et toit :

- Le rc représente un appartement habitable consiste en deux chambres à coucher, salon, une cuisine petit débarras et toilette dont la superficie couverte et de 82 mètres carrés et escalier indépendant menant au premier étage sous l'exploit de Mohamed Chokri Ben Abdallah avec un état général moyen dont les portes et les fenêtres sont faites de bois rouge avec carrelage normal et faux plafond.

- Le premier étage : appartement d'une superficie couverte de 75 mètres carrés comprend un salon, deux chambres, cuisine et toilette avec un escalier menant au 2ème étage sous l'exploit de Taoufik ben Abdallah avec un état général moyen dont les portes et les fenêtres sont faites de boit rouge avec carrelage normal.

- Le deuxième étage : appartement d'une superficie couverte de 67 mètres carrés comprend trois chambres, cuisine et toilette avec un escalier menant au toit dune superficie de 67 mètres carrés sous l'exploit de feu Fathi Ben Abdallah et actuellement sa femme Dalila Sola avec un état général abandonné.

- Mise à prix : cent soixante cinq mille et deux cent quatre vingt dinars (165 280 d) prix fixé par l'expert judiciaire nommé par le tribunal Monsieur Ahmed Ben Hassen Ben Latifa dans l'affaire de partage n°8164 jugée le 24/11/2022 sans compter les frais de poursuite qui seront fixés ultérieurement jour de l'audience.

Date heure et lieu de l'enchère : le lundi trente et un juillet 2023 (31/7/2023) à neuf heures de matin et les heures qui suivent devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis2 sis à la route de Béja Sidi Hsine Essijoumi Tunis à la salle d'audience désignée.

Condition de visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine et sans condition spécifique.

Observation : Chaque intéressé désirant participer à l'achat peut consulter le cahier des charges auprès du greffier du tribunal de première instance de Tunis2 ou auprès du bureau de l'avocat poursuivant maître Abdelkader Ben Romdhane Avocat à la cour de cassation 10 rue eve nohel 2 étage app 06 Tunis.

La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et après consignation du 1/3 du prix ou sur présentation d'un cheque certifie ou dune caution bancaire irrévocable sauf le poursuivant et le copropriétaire est exonéré de cette condition selon art 425 cpcc. Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023T00655VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71 351 282

Fax : 71 258 570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira, Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.AP.000.

2) Parties saisies : 1. Monsieur Habib Ben Abdeljalil Ben Mohamed Bouslama, tunisien né le 13/01/1947 à Jammel, Monastir demeurant à 79 avenue Hédi Chaker 1002 Belvédère Tunis, et à Hôtel Nahrawess, à son siège social à la route touristique Hammamet Nord, et qui sera ci-après dénommé (L'emprunteur et hypothécaire).

2- Monsieur Khalid Ben Habib Ben Abdeljalil Bouslama, tunisien né le 13/01/1947 à Jammel, Monastir demeurant au 79 avenue Hédi Chaker 1002 belvédère Tunis, et à Hôtel Nahrawess, à son siège social à la route touristique Hammamet Nord, et qui sera ci-après dénommé (tiers détenteur).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

4) Immeubles saisis : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°151160 Tunis dénommé «saint tropez» d'une superficie 1242 m², et du titre foncier n°128416 Tunis dénommé «sayed edhil» d'une superficie 1474 m² il s'agit d'une luxueuse Villa sise à 18 rue Tanit Gammarth Supérieure la Marsa se compose d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage d'un extérieur avec un grand jardin avec abri et garage voitures, et de deux piscines avec terrasse avec toutes les servitudes à usage de maison d'hôtes exploitée par la société Villa Paradiso en son représentant légal.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de trois million huit cent quatre vingt treize mille huit cent six dinars et 381 millimes (3.893.806D381).

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 01/8/2023 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis 1 à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis 1.

2023T00657VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Banque Tuniso Libyenne B.T.L, Société anonyme. M.F. : 033272 D sise à l'Avenue de la terre, centre urbain nord, parcelle n°12 E. Tunis. En sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie : Naceur Ben Ali Ben Abdessalem Laayouni C.I.N. n°00881476, demeurant à Ezzahera, Jdaida - Manouba.

En sa qualité de débiteur hypothécaire et saisi.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal: 513271 Z/A/P/000).

Les immeubles objet de la vente :

1- Les parts indivises dans le titre 9728 Manouba : L'immeuble se situe à El Henna Douar Ameur, Habibia 2 gouvernorat de Manouba.

Les parts indivises revenant au défendeur consistent en 2 parcelles agricoles irriguées et dans l'indivision, d'une superficie de 4 hectares 34 ares 73 centiares, objet du T.F. n°9728 Manouba dénommé «El Mechta 210». La parcelle n°3-11 du plan parcellaire du T.F. 89333, la superficie totale du titre est de 20 H 65 A 00 C, fractionnée en 206500 parts dont le défendeur est propriétaire de 43473,6845 parts indivises (43473,68/206500).

La 1ère parcelle située à l'ouest de la route menant à Douar Menzel Ameur d'une superficie de 2 hectares environ et plantés par des arbres fruitiers (grenadiers et prunes) en pleine production. La 2ème parcelle située à l'est de la route suscitée accessible par une piste et d'une superficie de 2 hectares environ plantés par des arbres (pêchers) en pleine production.

La terre est de nature «Hamri» adaptée pour toutes les implantations et équipée par le système d'irrigation goutte à goutte.

2- Les parts indivises dans le titre 9729 Manouba : L'immeuble se situe à El Henna Douar Ameur, Habibia 2 gouvernorat de Manouba.

Les parts indivises revenant au défendeur consistent en 2 parcelles agricoles irrigués et dans l'indivision, d'une superficie de 4 hectares 15 ares 72 centiares, objet du T.F. n°9729 Manouba dénommé «Eucalyptus». La parcelle n°4-12 du plan parcellaire du T.F. 89333, la superficie totale du titre est de 19 H 74 A 70 C, fractionnée en 197470 parts dont le défendeur est propriétaire de 41572,63 parts indivises (41572,63/197470).

La 1ère parcelle situé à l'ouest de la route menant à Douar Menzel Ameur d'une superficie de 2 hectares environ et plantés par des arbres fruitiers (grenadiers et prunes) en plein production. La 2ème parcelle située à l'est de la route suscitée accessible par une piste et d'une superficie de 2 hectares environ plantés par des arbres (pêchers) en pleine production.

La terre est de nature «Hamri» adaptée pour toutes les implantations et équipée par le système d'irrigation goutte à goutte.

3- Les parts indivises dans le titre 9731 Manouba : L'immeuble se situe à El Henna Douar Ameur, Habibia 2 gouvernorat de Manouba.

Les parts indivises revenant au défendeur consistent en 2 parcelles agricoles irriguées et dans l'indivision, d'une superficie de 4 hectares 13 ares 43 centiares, objet du T.F. n°9731 Manouba dénommé «El Fhal». La parcelle n°13-5 du plan parcellaire du T.F. 89333, la superficie totale du titre est de 19 H 63 A 40 C, fractionné en 196340 parts dont le défendeur est propriétaire de 41334,7368 parts indivises (41334,7368/196340).

Le terrain est planté par des arbres fruitiers (grenadiers et prunes) en pleine production.

La terre est de nature «Hamri» adaptée pour toutes les implantations et équipée par le système d'irrigation goutte à goutte.

4- Les parts indivises dans le titre 9733 Manouba : L'immeuble se situe à El Henna Douar Ameur, Habibia 2 gouvernorat de Manouba.

Les parts indivises revenant au défendeur consistent en une parcelle agricole nue, non cultivée et dans l'indivision, d'une superficie de 4 hectares 32 ares 84 centiares, objet du T.F. n°9733 Manouba dénommé «El Foussi». La parcelle n°03 du plan parcellaire du T.F. 89333, la superficie totale du titre est de 10 H 28 A 00 C, fractionnée en 102800 parts dont le défendeur est propriétaire de 43284,21 parts indivises (43284,21/102800).

Cette parcelle est située à l'est de la route menant à Douar Menzel Ameur, dans une zone d'irrigation et de nature «Hamri» adaptée pour toutes les implantations et non cultivée à l'état actuel.

Mise à prix :

1- Parts indivises dans T.F. 9728 Manouba : 478.203,000 Dinars.

2- Parts indivises dans T.F. 9729 Manouba : 457.292,000 Dinars.

3- Parts indivises dans T.F. 9731 Manouba : 454.674,000 Dinars.

4- Parts indivises dans T.F. 9733 Manouba : 270.499,580 Dinars.

Le prix total de 4 immeubles est de : 1.660.668,580 Dinars.

Date et lieu de vente :

Le jeudi 20 juillet 2023 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Manouba.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2023R01678VEPA1

Vente aux enchères publiques après renvoi de l'affaire au 24/7/2023

Et publier des publications complémentaires

Etude de Maître Walid Kanzoul

Avocat près la cour de cassation

02 Rue de Sfax 2ème Etage Bureau n°10 Ben Arous

GSM : N°97 569 791

Matricule Fiscal : 1555289/Y

Partie poursuivante : Mounira Bent Khemaies Bouallegue, sans travail, demeurant à Fouchana Gouvernorat de Ben Arous, en qualité de créancière et poursuivante.

Partie saisie : Mohamed Ben Boujemaa ben Ali Tlili Agriculteur, demeurant à la Zriba Village Gouvernorat de Zaghouan, en qualité de débiteur et partie saisie.

Avocat poursuivant : Maître Walid Kanzoul, Avocat près de la cour de cassation (MF N° 1555289/Y) Bureau sis au 02 Rue de Sfax 2ème étage Bureau n°10 Ben Arous.

Désignation du bien à vendre : L'immeuble saisi consiste en une parcelle de terrain plus ou moins triangulaire, superficie totale est de 189 m² sur une partie est édifiée une petite maison d'une superficie couverte de 72 m² qui comporte 2 chambres, une cuisine et un WC, le sol des 2 chambres et en béton armé, le sol de la cuisine est couvert par un parterre, une partie des murs de la maison est faite par les grands cailloux, l'autre partie est faite par les briques. L'espace non couvert dont sa superficie est 117 m² et le sol est couvert par le béton armé, la maison est équipée des fournitures nécessaires ainsi que l'eau potable et l'électricité, l'immeuble est délimité comme suit :

Au nord Houcine Tlili, à l'ouest une Rue, à l'Est Hédi Tlili et au Sud une Rue.

Mise à prix : Après la décision du renvoi au 24/7/2023 prise par le Tribunal à l'audience du 29/05/2023 afin de publier des avis complémentaires et diminuer la mise à prix de 40%, cette mise à prix devient vingt six mille trois cent cinquante deux dinars (26 352d000) après qu'il a été fixé à quarante trois mille neuf cent vingt Dinars (43 920 d 000) qui a été évalué par l'expert judiciaire Monsieur Hassen Bouguerra et qui a été effectué après ordonnance sur requête prise par Monsieur le Président du Tribunal de 1ère Instance de Zaghouan le 29/9/2020 sous le n°76076 et que ses honoraires ont été fixés par le Tribunal outre les frais et honoraires de poursuite fixés à l'audience d'un montant de 3 072d945 avant le renvoi de l'affaire au 24/7/2023 en attendant qu'elle soit rectifié à l'occasion de l'ordonnance d'effectuer ces publications complémentaires.

Date et lieu de la vente après le renvoi de l'affaire : Le lundi vingt quatre juillet deux mille vingt trois (24/7/2023) par devant la chambre des criées du Tribunal de 1ère Instance de Zaghouan à partir de Huit Heures et demi du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de l'Avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal.

Observations : Toute personne désirant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la mise à Prix ou bien présenter un

chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les Etrangers doivent être munis d'une autorisation préalable de Monsieur le Gouverneur de la Région exigée par la loi.

2023R01680VEPA1

Vente immobilière

Le demandeur :

Monsieur Mohamed Habib Mannai demeurant à la rue Aslam Ibn Elhareth n°4 Cité Echabab Kairouan sans profession titulaire de la carte d'identité nationale 11890688.

Le défendeur :

Monsieur Mahdi Abidi demeurant à la rue Taib Sakli Kairouan sans profession titulaire de la carte d'identité nationale 11890688.

L'avocat de demandeur :

Maître Mannai Khemaies avocat Société Les Aghlabides des Avocats rue kadi noamen Kairouan.

Désignation du bien fonds :

Un Etage sise rue Taib Sakli Kairouan de surface de 185 mètres carrés composé de 04 pièces et salon cuisine salle de bain et salle d'eau et d'une scierie à 16 m². Il est délimité par un espace qibla qui suit le rez-de-chaussée, et à l'est se trouve Salah Abidi ; Jofa Rue, véranda ; et la propriété des héritiers de Salah Methnani.

Le prix d'ouverture a été réduit de 40 % pour devenir (42.381.600 DT).

La vente a lieu le lundi 17/7/2023 à neuf heures du matin et les suivants au cercle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Kairouan.

Visite de la propriété tous les jours de la semaine.

Il n'est pas possible de participer à l'enchère sauf pour ceux qui obtiennent un tiers du prix d'ouverture par l'intermédiaire d'un avocat.

2023S00783VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après abattement du prix de vente de 40 %

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 19/7/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : Soufiene Bouarada demeurant à la route de Teniour km2 Sfax Titulaire de la cin 05337490.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété appartenant au débiteur saisi, sise à la route Menzel Chaker km 15 zone el Khazzanet délégation de Sfax-ouest gouvernorat de Sfax. Zone D consistant en un terrain d'une superficie totale de 1366m² objet du titre foncier n°141374. Sfax dénommé «El Wafa». (Selon les registres de la conservation foncière dépôt Sfax. volume 01/2019 numéro 10447 objet du titre établi sous le n°94413/02) et consiste en deux lots de terrain mitoyens parcelles n°566 et 567.

La parcelle n°566 sa superficie et d'environ 435m² délimitée au nord par la parcelle n°106 à l'est la parcelle n°112 au sud la parcelle n°567 et à l'ouest un chemin agricole.

La deuxième parcelle n°567 d'une superficie d'environ 931 m² est délimitée au sud par la parcelle 568 au nord la parcelle 566 à l'est la parcelle 112 et à l'ouest un chemin agricole suivi de la parcelle 107.

La nature du sol «Hmeri rocailleux» dans le jargon agricole. Elle est proche du réseau d'électricité.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : 8.196.000 dinars après réduction de 40 pour cent du prix de vente initial qui a été à 13.660.000 dinars.

Expert désigné : Mr Moncef Dammak n° de téléphone 53870318.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00848VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Amara Hichem

Avocat à la cour de cassation

Immeuble Molka - Rue de La Justice Mahdia

Tél : 97892828

Partie poursuivante : Esswayah Ben Echeriani Sahloul demeurant à almsatria - Jbeniana - Sfax.

Partie poursuivie : Wael Ben Ali Ben El Mahdi Ebn Hacen demeurant à awlad bousmir - Jbeniana - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Amara Hichem avocat a la cour de cassation - immeuble molka - rue de la justice - Mahdia.

Objet de l'adjudication : la totalité d'un immobilier non immatriculé représentée par un terrain constructible distingué par des murs de tous cotés et il comprend par sa façade avant un bâtiment abandonné avec un rez-de-chaussée qui a été précédemment utilisé par le centre de la garde nationale à melloulech, son espace couvert est de 167 m² le bâtiment est vieux son toit est très endommagé.

Attenant à l'immeuble un entrepôt ouvert vers le nord sa surface couverte est de 25m² c'est un toit fonctionnel et son sol est en ciment sans port.

Les limites de l'immobilier saisi :

Nord : la route régionale n°82 reliant chebla et Sfax connue aujourd'hui par l'avenue Habib Bourguiba et aussi la rue de l'environnement.

Sud : une route goudronnée connue sous le nom de chemin 20 mars.

A l'ouest : une ruelle non sineuse dans une secte et enfin le bureau de poste de Melloulech qui est représenté par le titre foncier n°16238 Mahdia et dans cette dernière immobilière, on trouve quatre fenêtres qui s'ouvrent directement vers l'immobilier l'objet de l'adjudication.

EST : une route goudronnée connue sous le nom de chemin 20 mars. La superficie totale de tout l'étage de l'immobilier, l'objet de l'adjudication 1450 m².

Mise à prix : la mise à prix est fixée a deux cent quatre vingt douze mille et sept cent soixante quatre dinars (292764.000) sous déduction du prix d'ouverture d'origine outre les frais légaux qui seront annonces le jour de l'audience.

Date de vente : la vente aura lieu le mercredi dis neuf juillet l'an deux mille vingt trois (19/7/2023) à partir de neuf heures au tribunal de première instance de Mahdia.

La visite du bien objet de l'adjudication et la participation à la vente : la visite peut se faire quotidiennement heures du travail pour la consultation du cahier des charges ou pour avoir de plus amples renseignements contactez le greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou l'étude de l'avocat poursuivant la participation à la vente ne peut se faire qu'a celui qui aurait préalablement consigné le 1/3 de la mise à prix.

2023X00866VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 709776 - 71 709 778

Fax : 71709742

MF : 509782 P/A/P/000

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex Société Générale de Recouvrement Des Créances (SGRC)) dûment représentée par son Directeur Général, SA, ayant son siège social à Tunis rue Alain Savary n°67 Immeuble B 2ème étage Cité Identifiant unique n°0788628 G ; élisant domicile au Cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

La partie saisie : 1/ Société CENTRALE LAITIERE DE BEJA 'VAGA', SA, dont le siège est situé à Sidi Esshili - Beja Identifiant unique 0462941 G (En Sa qualité de débitrice principale)

2/ Amor ben Ammar Ben Youssef Kouki, CIN n°02161063 son domicile est situé à Sidi Esshili - Béja.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble possédé par Amor Kouki ; d'une superficie totale de 01 h 28 Ar et 18 C en (12818 m²) bordée au nord par la route principale allant de Béja vers Jendouba ; au sud chemin Agricole à l'Est la route principale allant de Béja vers Teboursouk et à l'Ouest la Parcelle n°6. Sur laquelle est édifiée la société CENTRALE LAITIERE DE BEJA avec une Usine; une administration; une station d'épuration d'eau.

Les charges : L'immeuble saisi n'est grevé d'aucune charge.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (2.617.900,000 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 20/7/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers ayant obtenu l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Béja.

2023401671VEPA1

Avis aux créanciers

La Prolongation du délai d'envoi des offres relatives

De la cession d'une entreprise

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 19 juin 2023 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble El Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoie des offres relatives de la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers est prolongée au 21 juillet 2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2023S00782VEPA2

Mandat judiciaire

Par jugement en référé du tribunal de 1ère instance de l'Ariana affaire n°61890, il a été décidé la nomination de Mr Chihi Youssef mandataire judiciaire pour administrer la société "Crèche Paradis des enfants" identifiant unique n°14162019J siège social 3 Rue El Maàmoun El Manzah7 et la nomination par ordonnance du président du tribunal de 1ère instance de l'Ariana datée du 5/6/2023 de Mme Mallak Hammas juge contrôleur.

2023401651VEPA2

Avis

Suivant le jugement en référé de l'affaire n°13491 du 01 mars 2023 rendu par le tribunal de première instance de Tunis 2, il a été décidé la nomination Mr Seifeddine Sbai en tant que mandataire de justice sur l'immeuble objet de titre foncier n°41933 Tunis, anciennement situé elwardiya 3 numéro 10260 et actuellement, rue Al-Mustansir Al-Hafsi Al-Kabari. Désigné temporairement en vue de la gestion du souscripteur et de la maintenir complètement et de la faciliter d'une manière qui profite davantage au souscripteur et aux partenaires, et a nommé le juge Muhammad Ziyad Bu Ali, chargé du mandataire et de la liquidation, comme un observateur de son travail.

2023401654VEPA2

Distribution

Monsieur le greffier de la chambre de distribution du tribunal de première instance d'Ariana avise qu'il sera

procédé à la distribution de la somme de (331.000.000 DT) consignée à la trésorerie générale de Tunis le 4/10/2021 suivant la quittance n°M008439 suite à la requête présentée par Maître Emna Ben Soltane au nom de société internationale arabe de recouvrement des créances contre la partie saisie Madame Ghachem Naouel une affaire de distribution est enrôlée sous le n°272.

Par conséquent et faute de forclusion, tout créancier éventuel doit déposer les preuves de créances au Greffe du Tribunal sus-cité dans un délai n'excédant pas 30 jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Ceci étant, l'article 468 du Code de Procédure Civil et Commercial dispose :

«Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2023401664VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement du Cap-Bon - SA

Au capital de 4 000 000 Dinars

Siège social : sis Immeuble La Jarre - Nabeul

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement du Cap Bon «SICAB» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juillet 2023 à 10 heures au siège de la société sise à l'Immeuble la Jarre - Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif l'exercice 2022

3/ Fixation des jetons de présence pour la gestion 2022

4/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

5/ Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du C.S.C

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2022

7/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022

8/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024 et 2025

9/ Pouvoir pour l'accomplissement des diverses formalités juridiques.

2023R01676SANB3

Convocation

Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne Des Emballages Modernes «STEM»

S.A au capital de 9.639.917 D

Siège social : 1, rue du papier Megrine - Riadh 2014

RNE : 0011826X

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Des Emballages Modernes «STEM» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 18 juillet 2023 à 10 H au siège du groupe «UTIC» Rue 8611 Zone Industrielle - Charguia 1 2035 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6- Décision de réévaluation des actifs.

7- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2022.

8- Nomination des administrateurs.

9- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

10- Allocation des jetons de présence.

11- Transmission d'usufruit d'action

12- Pouvoirs.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition de tous les Actionnaires au siège de la société.

2023R01682SANB3

Convocation

Les Grands Moulins de Nabeul

S. A au capital de 750.000 dinars

Siège social : 46, Avenue Hédi Chakeur Nabeul

Identifiant Unique : 009397B

Messieurs les actionnaires de la société les Grands Moulins de Nabeul, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 19 juillet 2023 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du retard de convocation de l'AGO 2022

2/ Lecture du rapport du conseil d'administration année 2022

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes année 2022

4/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers année 2022

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Affectation des résultats 2022.

7/ Distribution de dividendes

8/ Renouvellement du mandat de deux administrateurs

9/ Fixation des jetons de présence.

10/ Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2023R01685SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

S.A. au capital de 850.000 dinars

Siège social place de L'Union du Maghreb Arabe à Bizerte

R.C : B182761996

Messieurs les actionnaires de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le jeudi 20 juillet 2023 à 10h au siège de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord sis place de L'Union du Maghreb Arabe - Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

4- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2022.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6- Approbation de la nomination ou du renouvellement du mandat des membres permanents au conseil d'administration.

7- Nomination commissaire aux comptes pour les années 2023-2024-2025.

2023R01688SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société SELECT HARDWARE

SA au capital de 1 000.000 dinars

Siège social : 62 Rue des matériaux, avenue union du Maghreb arabe, Route la Soukra Km 8.5 - 2036 Soukra Ariana

Identifiant Unique RNE : 817422H

Les actionnaires de la société SELECT HARDWARE sont convoqués en assemblée générale annuelle, le jeudi 20 juillet 2023 à 9 heures au siège social sis à 62 avenue L'UMA la Soukra 2036 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022 ;

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022 ;

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2022 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

7) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général;

9) Jetons de présences allouées aux membres du conseil d'administration;

10) Questions diverses;

11) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, rapports du commissaire aux compte ainsi que la liste des actionnaires.

2023R01689SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société AMI COMMERCIALE

SA au capital de 1 500.000 dinars

Siège social : 08 rue Métaux AV UMA - 2036 Soukra Ariana

Identifiant Unique RNE : 0505274F

Les actionnaires de la société AMI COMMERCIALE sont convoqués en assemblée générale annuelle, le jeudi 20 juillet 2023 à 10 heures au siège social sis au 08 Rue des Métaux avenue L'UMA la Soukra 2036 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022 ;

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022 ;

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2022 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

7) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général;

9) Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration;

10) Questions diverses;

11) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, rapports du commissaire aux compte ainsi que la liste des actionnaires.

2023R01690SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DU DJEBEL DJERISSA

S.A au capital de 2.289.350,000 D

Siège social : MINE DE DJERISSA 7114

Messieurs les actionnaires de la Société du Djebel Djerissa sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 20 Juillet 2023 à 10H du matin à l'Hôtel RAMADA - Gammart - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société du Djebel Djerissa pour l'année2022.

2- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la Gestion de l'année 2022 et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 et approbation des opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation de l'affectation du résultat comptable net de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2022.

6- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

7- Délégation de pouvoirs.

2023R01699SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE TRANSPORT, DE DISTRIBUTION & DE MANUTENTION

«S.T.D.M.»

Société anonyme

Au capital de 11.000.000 de Dinars divisé en 110.000 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 1191615V

M.F. : 1191615V AM000

Affiliation à la CNSS : N°0032065166

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport, de Distribution et de Manutention «S.T.D.M.» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le mercredi 19 juillet 2023 à 9 H, au siège social de la société au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social ;

- Modification de l'article 4 des statuts ;

- Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée seront à la disposition des actionnaires, qui peuvent les consulter au siège de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R01710SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUNISIE - CENTRE

(SNIT CENTRE)

S.A. au capital : 950.000.000 dinars

Siège social : Rue Bechir Sfar - Sousse

R.C N° : B111694199

MF : 0010471K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la SNIT Centre sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le jeudi 20 Juillet 2023 à partir de 13H au siège social de la société nationale immobilière de Tunisie du nord sis à Place de l'Union Maghreb Arab Bizerte, à l'effet d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour après :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale sur la gestion de l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur gestion de l'exercice 2022 et approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

3) Approbation des états financiers de la SNIT Centre au 31/12/2022.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022

6) Questions diverses.

2023S00787SANB3

Convocation

INDUSTRIE SERVICES & REALISATIONS «ISR» S.A

Capital social : 825 000 Dinars

Siège social : route de Gabès km 2 cité El Mouallimin n°10 - 3003 Sfax

RNE : 0018104Y

Messieurs les actionnaires de la Société INDUSTRIE SERVICES & REALISATIONS «I S R» SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 24/7/2023 à 9 heures, à l'immeuble Al Badr Rue du lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2022,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

4. Examen et approbation éventuelle des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2022,

5. Approbation des conventions réglementées rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Renouvellement du mandat des Administrateurs,

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

10. Pouvoirs pour formalités.

2023X00849SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2022

Société TUNICAPS SA

Société anonyme

Au capital social : 5 075.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 28 ZI El Amra 3036 Sfax

Identifiant Unique : N°1675638R

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société TUNICAPS, société anonyme au capital de 5075000 Dinars, titulaire de l'identifiant unique n°1675638R ayant son siège social à la Route de Mahdia km 28 El Amra Sfax, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2022 qui se tiendra le jeudi 27 juillet 2023 à 11 heures du matin à l'hôtel le Palais Royal sis à la route de Mahdia Km 1 Sfax, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner les délais de convocation de l'assemblée générale relative à l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

5. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le directeur général.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général.

7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023 et 2024 et 2025.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2023 et 2024 et 2025.

10. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2023X00854SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

ASDRUBAL SA

Au capital social : 11 000 000 D

Siège social : 37 Avenue Habib Maazoun 3000 Sfax

Identifiant Unique : 1267342E

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire prévu pour le 17 juillet 2023 à partir de 10 heures au siège social de la société sis à 37 avenue Habib Maazoun 3000 Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Le changement de la raison sociale

2) Pouvoirs pour formalités.

2023X00858SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUNISIE SUD SA

Capital : 1.200.000 TND

Siège social : Rue Commandant Bejaoui 3000 Sfax

Matricule fiscal : 11661 T/P/M/000

La SNIT SUD porte à la connaissance de tous les actionnaires de la tenue de son assemblée générale ordinaire le jeudi 20 juillet 2023 à 11H30 au siège de la SNIT NORD sis à Place de l'UMA - Bizerte - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur la Gestion de l'exercice 2022 et approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5) Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6) Nominations de membres du conseil.

2023X00872SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MONETIQUE TUNISIE

S.A au capital de 5.000.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord Sana Center Immeuble «C» 1082 Tunis

MF : 014510RAM000

IU : 014510R

Les actionnaires de la Société Monétique-Tunisie sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 17 juillet 2023, à 10h, au siège de Monétique-Tunisie, Centre Urbain Nord, Sana Center Immeuble «C», 1 082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

- Examen et approbation du Bilan et Etats de Résultats de l'exercice 2022.

- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

- Affectation des jetons de présence.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation de l'opération d'apurement des suspens comptables.

- Ratification de la désignation du nouveau Président du Conseil d'administration

- Renouvellement des membres du conseil d'administration.

- Pouvoirs en vue des formalités.

Une copie de cette convocation a été déposée pour publication au journal du registre national des entreprises, en date du 20/6/2023, sous le n°20231297009.

2023401660SANB3

Convocation à la deuxième assemblée générale extraordinaire

LA MAISON DU FILTRE SA (société en liquidation)

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II - 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la Société LA MAISON DU FILTRE SA (Société en Liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGE le 13 juillet 2023 à 10 heures au bureau de liquidateur de la société sis à l'appartement A3-1 immeuble el fell2 résidence les fatimides Avenue Khaled Ibn El Walid l'Aouina - 2045 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Proposition de certains actionnaires d'arrêter le solde des créances non payés et de les prendre en charge pour les distribuer selon la participation de chaque actionnaire.

2. Présentation du rapport de commissaire aux comptes sur ladite proposition.

3. Présentation des créances non encore payés à la date de la présente assemblée générale ordinaire ; et fait l'objet de contentieux.

4. Présentation d'un échéancier pour la réalisation de la ladite proposition.

2023401662SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE TOPNET

SA au capital de 2 000.000 DT

Identifiant Unique : 0760743N

Siège social : 05, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Ghenima Center, 4000 Sousse

Messieurs, les actionnaires de la société TOPNET sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui aura lieu le 18 juillet 2023 à 13 heures aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'Activité de la société TOPNET au titre de l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des Etats Financiers de la société TOPNET au titre de l'exercice 2022.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 et approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés Commerciales.

4. Affectation du résultat de TOPNET de l'exercice 2022.

5. Lecture et approbation du rapport d'Activité du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2022 ;

6. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des Etats Financiers consolidés du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2022.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Jetons de présence aux Administrateurs.

9. Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs désignés par le Conseil d'Administration

10. Validation de la nouvelle version des statuts de TOPNET.

2023401677SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE SHAMS FERIANA

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 Dinars

Siège social : 11 rue Kabadou 2070 La Marsa - Tunisie

MF : 1623058Q

Messieurs les actionnaires de la société Shams Feriana sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mardi 18 juillet 2023 à 11 heures au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;

2- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

6- Fixation des jetons de présence alloués aux Administrateurs;

7- Renouvellement du mandat des administrateurs;

8- Pouvoirs à donner.

2023401680SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Annuelle

Société NG TECHNOLOGIES

SA au capital de 1.664.000,000 DT

Siège social : A6 Immeuble les orangés Rue Lac d'Annecy Les Berges du Lac CP1053, Tunis

Identifiant Unique (RNE) : N°1443218L

Les actionnaires de la société NG Technologies sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, lundi 10 juillet 2023 à 11h à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2022.

3. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'Administration pour l'exercice 2022,

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

8. Pouvoir pour formalités.

2023401681SANB3

Convocation

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS

SA au capital de 12.115.100 Dinars

Siège social : Route X2 Cité El Khadra - Tunis

IU : 1187557Y

CNSS : 598047/42

Messieurs les actionnaires de la société CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 Juillet 2023 à 14 heures au siège social sis à la Route X2 Cité El Khadra - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2023401682SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE «AMC»

Société anonyme

Au capital de 274.500 Dinars

Siège social : Lac Mâlaren, les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis

MF : 0496102 G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société clinique ophtalmologique «A.M.C» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le Mardi 18 Juillet 2023 à 17H à la clinique ophtalmologique du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 et approbation des états financiers dudit exercice.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Quitus aux administrateurs

- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2022

- Renouvellement de mandat d'administrateurs pour les exercices 2024-2025-2026

- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2024-2025-2026

- Questions diverses.

2023401684SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIAN EYE LASER CENTER «T.E.L.C»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 550 000.000 dinars

Siège social : Lac Mâlaren, les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis

RC : B01152812013

MF : 1310547 Q/A/M/000

Messieurs et Mesdames les associés de la société Tunisian Eye laser center «T.E.L.C» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le Mardi 18 Juillet 2023 à 11 H au bureau de la société Tunisian Eye Laser Center sis à la rue Lac, Mâlaren, les Berges du Lac I, Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 et approbation des conventions réglementées.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Quitus au gérant.

- Questions diverses.

2023401689SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «TUNSIA OIL TOOLS» S.A.R.L

Siège social : 14 Rue Lac Victoria Les Berges du Lac

Matricule fiscal : 1455562P/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 059418964

Messieurs les associés de la société TUNISIA OIL TOOLS S.A.R.L, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire annuelle le samedi 15 juillet 2023 à dix heures au siège social en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion des exercices 2020-2021-2022

2. Lecture des rapports des commissaires comptes pour les exercices 2020 -2021-2022.

3. Approbation des états financiers et des rapports d'inventaires des exercices 2020-2021-2022.

4. Approbation des conventions réglementées

5. Affectation du résultat des exercices 2020-2021-2022

6. Quitus au gérant.

7. Pouvoirs pour formalités.

8. Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme convocation officielle aux actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre connaissance, au siège social, des documents et renseignements énumérés au code des sociétés commerciales :

- Les statuts de la société

- Les états financiers de l'exercice 2020 - 2021 et 2022

- Le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée

- Les rapports général et spécial établis par le commissaire aux comptes

- L'inventaire physique des biens de la société.

2023401690SRLB3

Autres sociétés

Convocation

Pour deux Assemblées générales

SOCIETE DES SERVICES COLLECTIFS AGRICOLES MENZELIENNE

"S.S.C.A.M" Menzel Bou Zelfa

Capital : 116 061, 301

RC : C14611998

MF : 9494 MN000 B

CNSS : 26893-24

Tél : 72 222 953

Fax : 72 292 946

Le Président du Conseil d'Administration de la Société des Services Agricoles, SSCAM, invite l'ensemble des associés de la société à assister aux travaux des deux assemblées générales, en réponse à une première convocation, le 13 juillet 2023, au siège de la société siège social, selon l'ordre du jour suivant :

1. Assemblées Générales Ordinaires :

A partir de 10 h, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lire les rapports littéraires et financiers pour l'année 2022

2/ Lire le rapport du contrôleur pour 2022

3/ Discussion et validation des rapports soumis

4/ Brevet délivré aux dirigeants de l'entreprise pour l'année 2022

5/ Règlement définitif dans la liste des paysans inconnus

6/ Acceptation des nouvelles recrues

7/ Exclusion des personnes concernées

8/ Nommé auditeur pour les années 2023/2024/2025.

Remarque :

Tous les rapports, états financiers pour l'année 2022 et comptes rendus des réunions sont à la disposition de tous les participants à partir du huitième jour précédant l'assemblée plénière.

Toute personne souhaitant se porter candidate au contrôle des comptes de la société pour les années 2023/2024/2025 peut déposer une demande de candidature au conseil d'administration de la société dix jours avant la séance.

II. Assemblées Générales Extraordinaire

A partir de 12 h, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Certification de la réduction du capital de l'entreprise suite à l'offre de participants anonymes

2/ Améliorer le capital de l'entreprise en acceptant de nouveaux entrants.

2023T00656SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

En application de l'autorisation de requête n°34156 délivrée par le Président du Tribunal de Première Instance de Jendouba, Monsieur Mahdi Ben Kati El Warghi, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n° 07821130 en date du 8/12/1998, annonce la perte du titre de foncier n°04/13938 du 7/3/2007, objet du dessin immobilier n°10363 Jendouba Propriété Abedhamid ben Amara Warghi, titulaire de la carte d'identité nationale n°02515980 du 01/3/2023, la Quittance n°M012281, numéro 23100353, et le certificat de perte n°18 délivré par le Centre National de Sûreté à Oued Meliz Jendouba le 4/5/2023.

2023R01672DIVD2

Avis

Mlle Youssfi Essalha ayant CIN n°06099896 délivrée le 10/4/2004 déclare la perte de titre de propriété numéro 67708/13 du titre foncier n°55711 Sidi Bouzid situé à bir elhfay objet d'attestation de perte délivrée par la garde nationale de Bir Elhfay sous n°58 du 6/6/2023.

2023X00850DIVD2

Avis

Monsieur Nourddine ben Jemaa annonce qu'il possède 1) 1216 parts du titre Foncier 56318 Sfax Chaal 2) la parcelle n°1123 (22 pieds d'oliviers) titre vert 3335 3) la parcelle n°1154 titre vert 3465 (42 pieds d'oliviers) 4) la parcelle n°1242 titre vert 3465 (45 pieds d'oliviers) sises à sidi Grib Sfax.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2023X00851DIVD2

Avis

Monsieur Brahim Ben Belgacem annonce qu'il possède un logement construit sur un terrain de superficie 661 m² sise à la route de Gabès km 8 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2023X00852DIVD2

Avis

M. Ben Elhaj Sassi Noomen annonce que son titre de propriété d'un terrain de 414 m², sis à Sfax route aéroport km 10, a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00853DIVD2

Perte d'un acte de titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M Nouri Smaoui a perdu son titre de propriété d'une moitié indivise d'un terrain de superficie de 292 m² sis à la route El Ain km 7 Sfax acte notarié daté du 22/6/1998 dressé par les notaires Hachicha Chahir et Bouaziz Moncef et il veut extraire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire des deux notaires indiqués et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à leurs bureau sis à la rue des notaires Sfax.

2023X00857DIVD2

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

BILAN

AUX 31 / 12 / 2022

Exprimé en Dinar

	NOTES	AU 31 DECEMBRE 2022	2021
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
- Immobilisations incorporelles		152 534	144 393
- moins : amortissements		(141 425)	(118 764)
		11 109	25 629
- Immobilisations corporelles		9 024 346	8 828 762
- moins : amortissements		(1 649 786)	(1 505 559)
		7 374 560	7 323 203
- Immobilisations financières		55 069 436	45 476 617
- moins : provisions		(8 919 900)	(9 643 772)
		46 149 536	35 832 845
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		53 535 205	43 181 677
ACTIFS COURANTS			
- Opérations particulières avec l'Etat		8 331 456	8 331 456
- Autres actifs courants		2 651 190	2 155 060
- Moins : provisions		(51 631)	(51 631)
- Placements et autres actifs financiers		8 241 726	17 641 797
- Liquidités et équivalents de liquidités		1 076 065	1 620 142
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		20 248 806	29 696 824
TOTAL DES ACTIFS		73 784 011	72 878 501

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

BILAN

AUX 31/ 12 / 2022

Exprimé en Dinar

	NOTES	AU 31 DECEMBRE 2022	2021
CAPITAUX PROPRES & RESERVES			
CAPITAUX PROPRE			
- Capital social		2 500 000	2 500 000
- Réserves		40 745 924	40 710 663
- Autres capitaux propres		12 860	12 860
- Résultats reportés		177 141	56 816
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		43 435 925	43 280 339
- Résultat de l'exercice		2 969 213	2 280 325
Total des capitaux propres avant répartition		46 405 138	45 560 664
PASSIFS			
PASSIFS NON-COURANTS			
- Provisions pour risques et charges		530 671	530 671
Total des passifs non courants :		530 671	530 671
PASSIFS COURANTS			
- Opérations particulières avec l'Etat		26 477 884	26 494 397
- Fournisseurs et comptes rattachés		78 178	24 148
- Autres passifs courants.		292 140	268 621
Total des passifs courants :		26 848 202	26 787 166
TOTAL DES PASSIFS :		27 378 873	27 317 837
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		73 784 011	72 878 501

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

ETAT DE RESULTAT
AUX 31/ 12 / 2022

Exprimé en Dinars

	NOTES	AU 31 DECEMBRE 2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
- Produits de participations		749 193	540 679
- Revenus des immeubles		149 198	146 330
- Autres produits d'exploitation		126 515	113 678
Total des produits d'exploitation :		1 024 906	800 687
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Achats d'approvisionnement consommés		18 890	21 033
- Charges de personnel		531 715	559 632
- Dotations aux amortissements et aux provisions		(556 799)	(139 968)
- Autres charges d'exploitation		123 768	130 664
Total des charges d'exploitation :		(117 574)	(571 361)
RESULTAT D'EXPLOITATION		907 332	229 326
Charges financières nettes		63 618	19 335
- Produits de placement		2 374 327	2 165 220
- Autres gains ordinaires		-	-
- Autres pertes ordinaires		(62 323)	(131 708)
Résultat des activités ordinaires avant impôts		3 282 954	2 282 173
IMPOTS SUR LES BENEFICES & CSS		(313 741)	(1 848)
Résultat des activités ordinaires après impôts		2 969 213	2 280 325
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 969 213	2 280 325

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

FLUX DE TRESORERIE

AUX 31 / 12/ 2022

Exprimé en Dinars

	AU 31 DECEMBRE 2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
* Résultat net	2 969 213	2 280 325
Ajustement pour :		
* Amortissement & provisions	406 400	432 969
* Variations des :		
- Créances et autres actifs	(496 130)	(73 848)
- Fournisseurs & autres dettes	(124 072)	1 595 652
* Plus ou moins-values de cession	-	(718)
* Reprise sur provisions	(963 199)	(572 937)
Flux de trésorerie provenant de l'Exploitation :	1 792 212	3 661 443
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
- Décaissements affectés de l'acquisit. d'immobili.	(205 044)	(31 190)
- Encaissements provenant cession d'immobilisation	-	-
- Décaisse. provenant de l'aquisit. d'immob. financ.		-
- Encaiss. provenant de cession d'immob. financ.		172 234
Flux de trésor. Provenant des activités d'inves. :	(205 044)	141 044
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
- Encaiss.suite opérations particulières avec l'état	(16 513)	-
- Décaiss.suite opérations particulières avec l'état	(2 099 874)	(2 899 826)
- Décaiss. Provenant des emprunts	(14 858)	(19 647)
Flux de trésor. Provenant des activités de finan. :	(2 131 245)	(2 919 473)
Variation de trésorerie	(544 077)	883 014
Trésorerie au début de l'exercice	1 620 142	737 128
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 076 065	1 620 142

2023401661BCFA5